

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 4 octobre 2022 à 20H00

---

**Présidence** : Michel Lohner, Président

Le Président ouvre la 5ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 1ère de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le Président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est présente in corpore.

**41 conseillers** répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Ivo Marques
- Pierre-Alain Richard
- Nicole Egli Anthonioz
- Cécile Muriset
- Etienne Habegger
- Gëzim Hiseni
- Avni Iseni
- Kurt Lehmann
- Gzim Rama

Membre absent et non-excuse : Roberto Sousa

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 21 juin 2022, sous la présidence de Michel Bula.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 est adopté à l'unanimité.**

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour avec des modifications aux points 1 et 5, soit :

*Point 1 : Assermentations*

*Pour des raisons professionnelles, Monsieur Marc Julmi (EM) renonce à se présenter au Conseil communal.*

*Point 5 : Le Président a omis de remettre le texte de la motion de Madame Sophie Demierre avant les séances de groupes et s'en excuse. La motion est donc retirée et sera traitée lors du Conseil communal du mois de décembre.*

*L'ordre du jour modifié est donc le suivant :*

# Conseil communal de Moudon

---

## 1. Assermentations

- Mme Carla Sofia das Dores Guerreiro (Les Verts) en remplacement de Mme Nathalie Ryf Benjamin, démissionnaire (Les Verts),
- M. Jean-Jacques Gacond (EM) en remplacement de Mme Merve Gün, démissionnaire (EM).

## 2. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité.

## 3. Elections

- a) d'un-e membre de l'EM et d'un-e membre du PS à la commission communale de recours en matière d'impôts.

## 4. Rapports des commissions

- a) Préavis No 19/22, Demande d'un crédit de CHF 245'000.- pour la création d'un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) d'une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand,
- b) Préavis No 20/22, Arrêté d'imposition 2023,
- c) Préavis No 21/22, Demande d'un crédit de CHF 84'500.- relatif à la mise aux normes du réseau informatique des bâtiments scolaires pour l'installation des affichages numériques frontaux (ANF),
- d) Préavis No 22/22, Demande d'un crédit complémentaire de CHF 120'000.- pour la finalisation du Plan d'Affectation communal (PACom),
- e) Préavis No 24/22, Demande d'un crédit de CHF 160'000.- pour des travaux préalables à la réfection des voûtes du chœur du Temple de St-Etienne, ainsi que pour des réparations suite à des dégâts d'eau.

## 5. Propositions individuelles.

A l'issue de la séance, la collation habituelle du Président sera servie à la salle de la Douane.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ordre du jour modifié.

**L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

## 1. Assermentations

Le Président invite Madame Carla Sofia das Dores Guerreiro (Les Vert-e-s) ainsi que Monsieur Jean-Jacques Gacond (EM) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite l'assemblée à se lever.

Le Président donne lecture du serment et félicite les nouveaux membres du Conseil pour leur engagement envers la commune de Moudon. Il leur remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Les nouveaux membres sont vivement applaudis par l'assemblée.

# Conseil communal de Moudon

---

Suite à l'assermentation, 43 conseillers sont donc présents.

## 2. Communications

### a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le mardi 23 août dernier afin de procéder à la nomination des commissions ad hoc pour les préavis à l'ordre du jour de ce Conseil.

Le Bureau a reçu la démission du conseiller Kurt Lehmann.

Dans sa lettre de démission, il précise qu'après 22 ans d'activités au sein du Conseil, il est contraint de renoncer à ce mandat en raison de ses nouvelles responsabilités professionnelles. Cela a été un réel plaisir pour lui de participer à l'amélioration de la vie moudonnoise. Il fait entièrement confiance au Conseil et à la Municipalité pour prendre les bonnes décisions qui s'imposent pour la vie de tous les jours.

Nous le remercions pour son long et dévoué engagement pour la commune et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

L'Association RétroBus a fait parvenir un courrier au bureau du Conseil. Elle organise une visite guidée de ses installations à l'intention de la Municipalité et du Conseil le samedi 5 novembre de 13h30 à 15h30. Dans le but d'organiser la visite au mieux, Rétrobus souhaite obtenir la liste des participants jusqu'au 21 octobre. Les membres intéressés sont priés de confirmer leur participation par e-mail à la secrétaire du Conseil qui transmettra la liste à Rétrobus.

Concernant le vote électronique, nous nous étions fixés comme objectif de l'introduire pour la rentrée de cet automne. C'était sans compter sur les effets collatéraux de la crise sanitaire qui a forcé à s'exiler de notre salle historique. Le passage à la salle de la Douane a eu pour effet de mettre en avant l'inconfort et les défauts de la salle du Conseil : exigüité pour les conseillères-ers, inconfort du mobilier, mauvaise utilisation de la surface, sonorisation insuffisante, pas de solution media satisfaisante, manque d'air en été, etc.

La Municipalité, sensible à ces problèmes, a décidé de lancer un projet de restauration de la salle. Une architecte d'intérieur a été mandatée et un préavis sera présenté au Conseil au printemps 2023. Si le Conseil valide le projet, les travaux pourraient être réalisés dans la foulée.

Les transformations qui seront proposées concernent bien évidemment aussi la mise en œuvre du vote électronique. C'est la raison pour laquelle le Bureau a jugé utile de retarder sa mise en application et de bénéficier dès le départ de conditions optimales.

Le Bureau souhaite faire un petit rappel au sujet des articles 58 à 63 du règlement du Conseil : Il s'agit des droits d'initiative à disposition des conseillères et conseillers, en particulier ceux concernant les motions et les postulats.

Le constat est le suivant :

De 2016 à 2020, donc sur 5 ans : 4 motions et 7 postulats ont été déposés ;

De 2021 à 2022, donc sur moins de 2 ans : 9 motions et 2 postulats ont été déposés.

Le constat est vite posé : les postulats sont devenus des motions !

**Définition du postulat** : inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Il peut porter sur une compétence du Conseil ou de la Municipalité. Le postulat est donc la voie à privilégier par les conseiller-ère-s lorsqu'elles-ils attendent des mesures concrètes de la Municipalité concernant un élément de la gestion communale.

**Définition de la motion** : charger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil communal (voir Art. 17 « Attributions et compétences du Conseil, alinéas 1 à 15).

## Conseil communal de Moudon

---

Si la motion ou le postulat est pris en considération par le Conseil, la Municipalité doit impérativement le/la traiter et y répondre dans un délai de 6 mois.

S'il s'agit d'un postulat, la Municipalité doit répondre par un rapport.

S'il s'agit d'une motion, la Municipalité doit répondre par une étude ou un projet, et cas échéant par un préavis si cela génère une dépense extrabudgétaire.

Sur les 13 motions présentées au conseil ces dernières années, une partie importante ne porte pas sur une compétence du Conseil mais sur une compétence de la Municipalité et aurait donc dû être présentée sous forme de postulat.

Pour rappel, les autres droits d'initiative à disposition des conseillères et conseillers sont : l'interpellation et la question ou le simple vœu.

Le droit de proposition doit respecter les conditions de recevabilité avant d'être traité. Le-la conseiller-ère qui souhaite en faire usage doit donc s'interroger préalablement sur la forme de son intervention, sous peine que celle-ci soit considérée irrecevable.

Pour rappel, les motions et postulats doivent être remis par écrit au Bureau du Conseil et figurer à l'ordre du jour de la séance où il/elle sera traité. A ce propos, une modification du règlement du conseil est en préparation et vous sera soumise en temps voulu.

C'est à ce stade qu'une réflexion s'impose afin de déterminer s'il est opportun de rédiger une motion ou un postulat.

### **b) de la Municipalité**

#### **Communications orales**

##### **- Sécurisation du ruisseau de la Brasserie (Orjalet) - Véronique Diserens**

Au vu de l'urgence concernant la sécurisation du ruisseau de la Brasserie (l'Orjalet), la Municipalité informe les membres du Conseil des éléments suivants :

Le préavis 4/21 pour la sécurisation de ce ruisseau s'élevait à CHF 315'000.- TTC. Toutefois, lors de l'étude des variantes et de l'estimation du montant des travaux, une reprise du soutènement du chemin d'accès à l'endroit du dépotoir n'était pas prévue et pèsera lourd dans les travaux à exécuter.

Les terrains qui se trouvent du côté de ce chemin glissent en direction du cours d'eau et la situation s'aggrave à chaque grosse précipitation.

Finalement, compte tenu de ce qui précède et après réception des offres présentées par les entreprises, le montant des travaux pour la sécurisation de ce ruisseau devrait s'élever à CHF 526'400.- TTC, ce qui signifie un dépassement de CHF 211'400.-.

Pour rappel, ces travaux sont subventionnés à hauteur de 95%. Ce ruisseau étant considéré comme dangereux, la Municipalité a obtenu le maximum de la subvention (Canton 60% + Confédération 35%).

Dès lors, la part à charge de la commune devrait s'élever, avec ce dépassement, à CHF 26'320.- au lieu du montant de CHF 15'750.- initialement prévu au préavis voté par le Conseil communal.

Ne pouvant pas attendre plus longtemps pour exécuter ces travaux, la Municipalité informe qu'ils vont démarrer fin octobre.

Un préavis complémentaire sera présenté en décembre afin de valider ce dépassement. La Municipalité remercie les membres du Conseil pour leur compréhension.

##### **- Centre d'accueil de la Châtelaine/Ukraine - Roger Müller**

Point de situation concernant le centre d'accueil pour les ukrainiens de la Châtelaine :

Le centre est géré par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants).

L'ouverture s'est faite le 17 août 2022 après des travaux effectués par l'EVAM pour la mise aux normes des installations. En principe, il y a 4 personnes par chambre et 48 places à disposition.

## Conseil communal de Moudon

---

Il s'agit principalement de mères avec de jeunes enfants, les maris étant des militaires au pays. Le bail d'une année est renouvelable en fonction d'autres projets qui pourrait se réaliser.

La situation au 16 septembre 2022 :

39 personnes dont 5 hommes, 6 garçons, 20 femmes et 8 filles logent à la Châtelaine.

13 enfants sont scolarisés et 1 jeune de 16 ans est en orientation scolaire.

Un assistant social, sur place, gère tout ça avec les établissements scolaires.

Les effectifs sont très mouvants car des familles repartent au pays et d'autres arrivent des grands centres suisses.

Le centre d'accueil pour les ukrainiens ne génère aucun problème particulier et tout se passe bien.

### 3. Elections

- a) d'un-e membre de l'EM et d'un-e membre du PS à la commission communale de recours en matière d'impôts.

Messieurs Nathanaël Repond (EM) et Daniel Perret-Gentil (PS) sont nommés à la commission communale de recours en matière d'impôts.

Monsieur Simon Benjamin demande la parole afin de présenter Madame Carla Sofia das Dores Guerreiro (Les Vert-e-s), en remplacement de Madame Nathalie Ryf-Benjamin (Les Vert-e-s) démissionnaire, dans les commissions EMB et AIML.

Les personnes ci-dessus sont nommées par acclamations.

### 4. Rapports des commissions

Le Président rappelle que si la demande en est faite, la discussion porte d'abord exclusivement sur la question d'entrée ou de non-entrée en matière, donc seulement si la demande en est faite.

- a) **Préavis No 19/22 : Demande d'un crédit de CHF 245'000.- pour la création d'un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) d'une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand**

Madame Eugenia Puch, nommée rapportrice de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Cédric Böhlen donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann demande si la commission ad hoc et la COGEFIN ont cherché à savoir qu'elle aurait été l'utilité peut-être d'une alternative au fait de demander un crédit d'étude ?

Il constate, si ces informations sont exactes, que 1'000 visiteurs par année se déplacent pour chacun des musées. Moudon verse la somme de CHF 20.- pour chaque visiteur qui vient sur son site pour fréquenter ces musées et là, on prévoit de verser pour deux ans CHF 60.- de plus, donc la somme de CHF 80.- qui sera payée pour chaque visiteur qui passerait soit au musée Eugène-Burnand soit au musée du Vieux-Moudon.

Monsieur Zimmermann précise que la culture à Moudon n'est pas seulement ces deux musées mais qu'il y a bien d'autres activités culturelles qui sont proposées et qui ne reçoivent pas autant de subventionnement par personne participante.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur André Zimmermann demande s'il n'y a pas tout simplement un engagement déguisé d'une personne pour faire le travail dans ces musées. Si c'était une étude, il doute qu'il faille deux ans à 60% donc à 120% pour un poste ce qui représente quand même un montant relativement exorbitant.

Madame Eugenia Puch répond que la commission n'a pas posé la question sur un crédit d'étude car dans le fait, c'est une étude !

Madame Sandrine Bosse-Buchanan relève que ça revient au même que si un bureau d'architecte est engagé pour étude de travaux. Le montant de CHF 245'000.- correspond à plein de crédits d'étude qui se montent à ces valeurs là et qui ont été acceptés par le Conseil. Elle relève que le nombre de visiteurs par année en effet est faible mais justement, la mise en place d'un nouveau projet devrait booster le nombre de visiteurs.

Madame Bosse-Buchanan cite en exemple le musée du laténium à Neuchâtel qui était composé à la base de petites salles avec très peu d'objets en exposition. Ils ont eu l'audace d'en faire un plus grand musée et beaucoup plus de gens viennent visiter ce musée. C'est aussi se donner une chance de faire un projet et de voir les choses en plus grand. Moudon a une place dans l'histoire du Pays de Vaud qui est importante et dernièrement de nouvelles et très belles découvertes archéologiques lors de travaux en ville de Moudon sont venues enrichir l'histoire de Moudon.

Maintenant on est face à des choix à faire et, comme cité dans le rapport de la commission ad hoc, ces musées sont tenus par des gens qui travaillent bénévolement et, essentiellement pour le musée du Vieux-Moudon, ce sont des gens qui sont restaurateurs, historiens et historiens de l'art et on a pu profiter du savoir de professionnels. Moudon s'est donné bonne conscience en versant CHF 20'000.-/an par musée mais actuellement on voit que ça ne suffit pas et il faut arrêter d'être modeste. Si on veut que Moudon ait des musées, il faut vraiment se donner cette chance afin qu'il y ait plus de visiteurs et avec plus de rayonnement.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan relève que près de 4'000 signatures ont été récoltées pour « sauver la Colline », il y a donc une volonté de la population moudonnoise qui est attachée à son patrimoine. Elle invite le Conseil à accepter le préavis pour le bien de la culture à Moudon.

Monsieur André Zimmermann estime qu'il s'agit d'engager une personne supplémentaire. Concrètement et au vu des défis financiers devant nous et qui sont une priorité dans les différents projets, il invite l'assemblée à voter négativement pour ce préavis.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan relève que si dans deux ans on décide qu'on ne veut plus de ce projet et bien on arrête, c'est un contrat d'une durée déterminée. Elle informe quand même que c'est un métier ou les gens engagés sont habitués à travailler sous cette forme de contrat.

Madame Eugenia Puch informe que si on ne laisse pas la chance d'élaborer un projet, ces musées qui font partie du patrimoine sont une richesse et vont donc disparaître.

Madame Laetitia Seitenfus parle que toutes ces années, des personnes compétentes travaillent gratuitement dans ces musées et elle trouve incroyable aujourd'hui de ne pas mettre en avant tout ce travail qui a été fait. Ne pas se donner une chance et vouloir faire des économies, ce n'est pas penser à l'avenir et il serait vraiment ingrat de la part de Moudon de fermer ces musées en votant non.

Madame Caroline Stevens cite qu'il ne s'agit pas de s'engager pour 5, 10 ou 15 ans mais il s'agit justement de soutenir une étude de faisabilité et tout le monde ce soir doit être conscient du préavis et ce qu'il implique. On signe pour deux ans et on peut se le permettre...soyons audacieux !

Madame Sandrine Bosse-Buchanan pense qu'un rapport de fonctionnement impliquera peut-être d'autres acteurs financiers que la commune de Moudon.

## Conseil communal de Moudon

---

La Syndique Carole Pico répond à Monsieur André Zimmermann que oui, il s'agit d'une étude qui va durer deux ans où on aura une personne compétente sous contrat à durée déterminée qui va fournir un rapport et qui va donner des potentialités de créer un pôle muséal également à Moudon. Avenches, Estavayer, Romont, Payerne pour ne citer que ces villes ont leurs musées. La Municipalité demande au Conseil de vraiment donner la chance à Moudon de créer ce pôle muséal. Dans deux ans, il y aura à nouveau une discussion et on verra à ce moment-là ensemble ce qu'on fera.

Monsieur André Zimmermann comprend mais remarque que le problème est le peu de personne qui s'implique à l'heure actuelle. Si on donne 60% pendant deux ans et qu'à la fin on décide de continuer les musées et qu'on ne libère pas des fonds, l'étude n'aura servi strictement à rien. Il ne comprend pas qu'il faille un 120% sur deux ans pour trouver des conclusions.

Monsieur Georges-Alexandre Duc relève que dans deux ans la commune de Moudon va devoir décider pour garder le bâtiment du Grand Air. Au moins là, la Municipalité prend un risque si le rapport est mauvais et s'il n'y a aucune possibilité pour ces musées. Donc, dans deux ans on décidera si on a 2 millions ou non sur un rapport concret pour garder le bâtiment du Grand Air et si la Municipalité n'arrive pas à défendre le rapport, la solution sera de vendre.

Monsieur Duc pense que cet objet est un bon investissement et il encourage le Conseil à accepter ce préavis.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan informe que CHF 600'000.- ont été injectés dans les plans d'affectation successifs et pas toujours de bonne utilité et estime que ces CHF 245'000.- sont nécessaires pour aller de l'avant.

Le Municipal Roger Müller pense qu'il y a un petit malentendu en entendant les propos de ce soir. Il s'agit d'engager un coordinateur et bien que l'étude soit importante, cette personne va aussi fournir un travail que ce soit dans le sponsoring, diverses coordinations et autres et qui vont s'impliquer dans l'étude. On ne va pas engager une personne à 60% sur deux ans pour faire une étude. D'autre part, il ne peut pas entendre que personne ne s'engage comme le dit Monsieur Zimmermann. Il y a toute une équipe qui fonctionne que ce soit au musée Eugène-Burnand ou au Vieux-Moudon et ces gens-là vont continuer à s'engager et sont motivés du moment qu'on leur en fournisse les moyens.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à créer un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent,**
- 2. accorde à cet effet un crédit de maximum CHF 245'000.-,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement à créer,**
- 4. prend acte que la dépense sera compensée par reprise sur le compte no 9281.13 « Fonds réserve structure pour la culture »,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 19/22 est accepté par 37 voix, 3 avis contraires et 2 abstentions

## Conseil communal de Moudon

---

Au nom de la Municipalité et des deux musées, la Syndique Carole Pico remercie le Conseil communal pour l'acceptation de ce préavis.

### **b) Préavis No 20/22 : Arrêté d'imposition 2023**

Monsieur Alexandre Anthonioz donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier propose d'accepter unanimement les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 72.5 % de l'impôt cantonal de base,***
- 2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1er janvier 2023, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.***

Le préavis No 20/22 est accepté par 40 voix et 2 abstentions

### **c) Préavis No 21/22 : Demande d'un crédit de CHF 84'500.- relatif à la mise aux normes du réseau informatique des bâtiments scolaires pour l'installation des affichages numériques frontaux (ANF)**

Monsieur Georges-Alexandre Duc étant partie prenante du présent préavis demande à sortir de la salle du Conseil communal.

Madame Daisy Antunes, nommée rapportrice de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à mettre aux normes cantonales le réseau informatique et étendre la couverture du réseau Wifi des bâtiments scolaires dont la Commune est propriétaire pour l'installation des affichages numériques frontaux (ANF),***
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 84'500.- TTC,***
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,***
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 8 ans au maximum,***

## Conseil communal de Moudon

### **5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 21/22 est accepté par 39 voix, 1 avis contraire et 1 abstention

Le Municipal Roger Müller remercie le Conseil d'avoir accepté ce préavis ce qui permettra aussi à l'AIMSLE d'aller de l'avant concernant les écrans qui sont imposés par le Canton de Vaud.

#### **d) Préavis No 22/22: Demande d'un crédit complémentaire de CHF 120'000.- pour la finalisation du Plan d'Affectation communal (PACom)**

Madame Anita Ehrler, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann relève que le Conseil va certainement voter pour l'acceptation de ce préavis et après c'est fini ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'une fois le travail terminé, le Plan d'Affectation sera en vigueur pour une durée d'environ 15 ans selon les directives.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement complémentaire de CHF 120'000.- au maximum, pour la finalisation du Plan d'Affectation communal,**
- 2. prend acte que la dépense finale sera comptabilisée au bilan,**
- 3. prend acte que la dépense sera amortie en fonction des possibilités financières de la commune, mais en 10 ans maximum,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la somme accordée, soit CHF 120'000.-, aux meilleures conditions du moment.**

Le préavis No 22/22 est accepté par 40 voix, 1 avis contraire et 1 abstention

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil et informe que la Municipalité va se remettre au travail dès demain avec le nouveau mandataire et avancer dans les meilleurs délais.

#### **e) Préavis No 24/22: Demande d'un crédit de CHF 160'000.- pour des travaux préalables à la réfection des voûtes du chœur du Temple de St-Etienne, ainsi que pour des réparations suite à des dégâts d'eau**

Madame Anne Salomon, nommée rapportrice de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

## Conseil communal de Moudon

Madame Sandrine Bosse-Buchanan, rapportrice, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux préalables à la réfection des voûtes du chœur du Temple de Saint-Etienne, ainsi que pour des réparations suite à un dégât d'eau,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 160'000.— TTC, dont à déduire toute participation ou aide,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera repris dans le préavis final des travaux ou amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 5 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 24/22 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Roger Müller remercie l'assemblée.

### 5. Propositions individuelles

Monsieur Daniel Perret-Gentil a un vœu à formuler ce soir, selon l'article 63 du règlement CC, et relève que ce ne sera surement pas une surprise d'entendre parler dans cette salle du réchauffement climatique et de ses effets de plus en plus fréquents produits par le dérèglement de la nature, tels que canicules, tempêtes, ouragans etc. Il a fallu parcourir un long chemin pour prendre conscience de notre responsabilité à la surveillance de ces phénomènes extrêmes.

Nous avons enfin accepté de prendre les mesures nécessaires pour corriger notre comportement en respectant ce que la terre nous offre. Entre une multitude de solutions proposées, un des aspects essentiels découle de l'attention toute particulière de l'espace consacré à notre habitat et de l'aménagement réfléchi de celui-ci. Il doit veiller à l'ordonner en combattant le gaspillage électrique, en prévenant des îlots de chaleur par la création d'espaces de verdure ombragés.

Or, Monsieur Perret-Gentil constate que les travaux du centre ville, comprenant la rue Grenade et l'avenue de Lucens, ne respectent pas cet objectif fixé concernant les règles de lutte de réchauffement climatique. Monsieur Perret-Gentil prend comme exemple l'abattage d'une dizaine d'arbres dans la cour du bâtiment scolaire de l'Ochette. Aucune compensation prévue n'a encore été observée qui correspondrait à planter des arbres de même envergure à cet endroit. Les travaux, encore en exécution, à cet endroit ont suivi la règle du "goudronnage à outrance" et tant pis pour les espaces ombragés.

Le goudronnage à raz des façades des maisons ne convainc pas non plus sur le plan de l'esthétique. Est-ce la phase finale qui nous est présentée actuellement ?

Monsieur Perret-Gentil a pour vœu ce soir que la prochaine phase des travaux du centre ville prévoit le respect des règles de lutte de réchauffement climatique avec la création d'îlots prévenant la chaleur. Il sera attentif à cet aspect d'autant plus que ce vœu est partagé par un nombre important de citoyens moudonnois qui disent non également au goudronnage à outrance.

## Conseil communal de Moudon

---

Dans son édition du 1<sup>er</sup> octobre dernier, le journal 24Heures relevait également les mêmes problèmes à Yverdon et Payerne.

Le Président du Conseil communal Michel Lohner informe que la Municipalité peut répondre immédiatement ou au plus tard à la séance suivante.

La Municipale Véronique Diserens choisit de répondre ce soir au vœu de Monsieur Perret-Gentil. Elle informe que les arbres abattus étaient malades et d'autre part, le centre ville n'est pas terminé et des plantations d'arbres vont arriver. La Municipalité n'a pas oublié de créer des espaces verts et a même imaginé que les abris bus soient recouverts de végétal. Concernant la rue Grenade, le service de voirie a imaginé des choses pour la suite mais tant que les travaux ne sont pas terminés ça ne sert à rien. La Municipalité promet de faire attention à tous ces éléments.

Monsieur Daniel Perret-Gentil remercie la Municipale Véronique Diserens qui a répondu en partie à ses questions. Il aurait voulu savoir encore quels végétaux, quels matériaux et autres seraient mis pour favoriser des espaces verts.

Il demande entre autres, si la population moudonnoise aurait le privilège d'être consultée comme c'était le cas bien réfléchi pour le Champ-du-Gour.

Le Président Michel Lohner propose à Monsieur Perret-Gentil de remettre ses questions à la Municipalité qui pourra répondre au prochain Conseil.

Le Municipal Jean-Philippe Steck, sans vouloir répondre au vœu de Monsieur Perret-Gentil, rappelle que le projet a été soumis par trois fois au Conseil communal par un préavis d'intention, un crédit d'étude et un crédit complémentaire.

Le Municipal Felix Stürner précise que les interventions étaient possibles à tout moment.

Monsieur Georges-Alexandre Duc a une question par rapport au fonctionnement du Conseil communal. Il aimerait savoir si un rapport de commission ou un document interne du Conseil communal est public jusqu'à la séance du Conseil communal. En effet, il s'étonne de pouvoir lire une partie d'un rapport de commission dans le quotidien 24Heures, que le/la rapporteur-trice soit cité-e dans cet article ou si le grand quotidien 24Heures a contraint la personne à ce que son nom soit cité, etc. ? Il cite l'article 45 du règlement du Conseil au 2<sup>ème</sup> alinéa « Les membres des commissions sont soumis au secret de fonction, aux conditions prévues aux articles 40i et 40d LC ».

Le Président Michel Lohner dit qu'à sa connaissance, les préavis et rapports de commissions sont mis sur le site Internet de la commune et sont accessibles à tout le monde mais après la séance du Conseil.

La Syndique Carole Pico informe que les préavis sont mis avant la séance du Conseil communal mais pas les rapports de commissions. Un rapport de commission est interne au Conseil communal jusqu'à la séance du Conseil.

Le Président Michel Lohner propose de regarder avec le Greffe qui est responsable de gérer le site Internet et surtout de la page du Conseil où se trouvent les ordres du jour, etc.

La Syndique va regarder avec la Municipalité et le Greffe de quoi il en retourne et fera une communication au Bureau suite à l'intervention de ce soir.

Monsieur Julien Pittet demande, au vu de la situation énergétique actuelle, si la Municipalité a prévu des mesures concernant l'éclairage public dans les semaines à venir.

La Syndique Carole Pico lui répond qu'un communiqué de presse est paru ce jour même à midi sur les moyens que la Municipalité va prendre ou a déjà pris concernant les mesures énergétiques.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Serge Demierre informe que 11 fontaines, qui ne sont pas utiles au réseau, vont être arrêtées prochainement. Il faut savoir que l'eau qui coule actuellement dans les fontaines c'est de l'eau qui est pompée dans la nappe et il y en a chaque fois pour CHF 5'000.- de courant électrique et ça va encore augmenter. Donc c'est une mesure immédiate que la Municipalité a prise.

L'éclairage du Temple St-Etienne va également être coupé mais concernant l'éclairage public, c'est plus compliqué. En effet, les passages pour piétons doivent être sécurisés mais une analyse est en cours avec la Romande Energie pour voir quelles zones pourraient être éteintes sans prendre de risque. Ces analyses sont toujours en accord avec le Canton car visiblement, ce dernier va donner des directives plus strictes et la commune devra s'y plier mais c'est en cours d'évaluation. Il est possible que certains quartiers de villas où l'option sera prise de couper l'éclairage public.

Pour les fêtes de fin d'année et garder l'esprit de Noël, seul le sapin sera illuminé.

Le Municipal Roger Müller informe, par rapport aux bâtiments, qu'il y aura une diminution globale de la température à 20° dans les locaux de la commune ceci en référence à la communication du Canton. Les chauffe-eaux seront réglés à 55° au lieu de 75° actuellement. Il y aura également suppression d'eau chaude dans les locaux sanitaires sauf où il y a des douches. Tous ces éléments sont appliqués avec effet immédiat.

Tout prochainement, dans les bâtiments scolaires qui sont propriétés de la commune, la piscine de l'Ochette sera baissée de 1°, la salle de gymnastique sera réglée à 17° et le Temple St-Etienne à 18°.

Monsieur Daniel Perret-Gentil se demande si la commune est soumise à l'éclairage public et à la sécurité. Elle est soumise à la loi sur les procédés de réclamation ? Est-ce qu'après, il y a une validation qui est soumise au Canton quand on a décidé si on n'éclaire pas correctement les passages pour piétons ou autres ?

Le Municipal Serge Demierre répond que le Canton a son mot à dire si les choses ne sont pas correctes.

Le Municipal Raphaël Tatone annonce que pour des raisons économiques, il n'y aura pas de patinoire cette année (tout en regrettant que le conseiller Habegger ne soit pas présent ce soir).

Madame Elsa Bonhert-Deprez demande s'il serait imaginable de distribuer un tout ménage, également aux entreprises, pour rendre les gens attentifs et solidaires face aux économies qu'il y aurait lieu de faire et prendre exemple sur la commune.

La Syndique répond que des dispositions seront mises dans le journal de fin d'année de la Municipalité.

Le Municipal Serge Demierre rappelle que pour les questions d'énergies, le Canton est sur le point de faire une base légale pour interdire tout ce qui est éclairage, publicité, etc. On n'en est pas encore là. En attendant cette base légale, le Canton publiera d'ici deux semaines environ les directives qui imposeront l'utilisation de l'éclairage privé concernant les enseignes publicitaires.

Madame Caroline Stevens revient sur l'intervention faite par Madame Elsa Bonhert-Deprez lors de la séance du Conseil du mois de mai dernier concernant la demande de subvention cantonale pour la mise en œuvre du plan énergie et climat communal. La Municipalité avait alors répondu que la demande avait déjà été déposée. Dans la mesure où la participation et le soutien de la population sont nécessaires pour soumettre une telle requête, il y a eu étonnement concernant cette réponse. Durant la même séance, le Municipal Jean-Philippe Steck déclarait que le statut officiel de la demande de subvention était en délibération.

Cinq mois plus tard, les Vert-e-s s'interrogent sur l'état des délibérations et aimeraient savoir quelles sont les intentions de la Municipalité quant à un dossier qui relève de l'urgence climatique. La Municipalité a-t-elle prévu d'impliquer les habitantes et habitants de Moudon dans le processus de demande ?

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la demande de subvention a été faite en bonne et due forme en février et accordée. Dans la mise œuvre du plan climat, une mesure participative est obligatoire (fiche 4). Cette mesure sera mise en œuvre par la Municipalité avec la participation de la population moudonnoise.

Madame Stevens est à moitié satisfaite de la réponse du Municipal Steck car, d'une part, personne n'a été averti officiellement que la subvention avait été accordée.

Le Municipal Jean-Philippe Steck explique que les demandes de subventions, qu'elles soient déposées en février ou en mars c'est égal. C'est une démarche légale qui ne peut pas être faite autrement. Il y a une procédure où il faut déposer un dossier, demander plusieurs offres, soumettre les offres au Canton, ce sont des démarches administratives avec un tel niveau de détails, qui de l'avis du Municipal n'intéresse pas le Conseil communal.

Madame Caroline Stevens s'étonne que la population moudonnoise n'ait pas été avertie pour la responsabiliser et pour être partie prenante afin de créer un mouvement pour donner envie aux gens de participer. En termes d'organisation et de mobilisation, elle a l'impression que la Municipalité n'est pas dans le juste.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'il y a plusieurs manières de faire participer la population et les renseignements viendront bien assez vite lorsque la Municipalité sera prête pour le démarrage de cette démarche participative.

Le Municipal Steck tient à clarifier que la subvention cantonale est là pour couvrir les frais du bureau mandataire qui accompagne la Municipalité pour le plan climat. Le financement de cette démarche participative ne sera pas couvert par la subvention cantonale mais seront des frais en plus pour la commune et donc, cette dernière n'a pas un budget alloué comme si elle avait gagné au loto. La démarche participative sera un élément financier dont il faudra tenir compte.

Madame Laetitia Seitenfus revient sur la sécurité concernant l'extérieur de la garderie Pomme-Cannelle.

La Municipale Véronique Diserens répond qu'il ne s'agit certainement pas du ressort de la Commune mais elle va regarder et lui répondra ultérieurement.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h04, le Président clôt la séance du Conseil communal et invite l'assemblée à se rendre à la salle de la Douane pour partager la traditionnelle verrée du Président.

### Conseil communal de Moudon

**Le Président :**                      **La Secrétaire :**

**Michel Lohner**                      **Nicole Wyler**